

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

07/10/2021

Dossier complet le :

07/10/2021

N° d'enregistrement :

2021_5791

1. Intitulé du projet

Révision de la procédure de protection du captage d'alimentation en eau potable d'Esches

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons (SMEPS)

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Alain LETELLIER, Président du SMEPS

RCS / SIRET

2 0 0 | 0 4 5 | 1 7 7 | 0 0 0 1 7

Forme juridique

Syndicat Mixte Fermé

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17b	Dispositifs de captage des eaux souterraines, lorsque le volume annuel prélevé est inférieur à 10 millions de mètres cubes et supérieur ou égal à 200 000 mètres cubes, excepté en zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées ont prévu l'abaissement des seuils.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Demande de prélèvement d'eau potable sur un captage déjà exploité de longue date par la collectivité pour un volume annuel de 930 000 mètres cubes.

4.2 Objectifs du projet

La révision fait suite à souhait du pétitionnaire suite aux insuffisances de la déclaration d'utilité publique (DUP) existante, qui est ancienne (1976).

Cette DUP porte sur un ouvrage déjà créé et il n'y est pas précisé de limites de prélèvements.

Un avis d'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique a été émis plus tardivement (1989) proposant des périmètres de protection basés sur un prélèvement journalier maximum de 4 600 m³/j. Ce projet n'a toutefois pas fait l'objet d'une DUP.

Les volumes demandés visent à poursuivre l'exploitation de l'ouvrage dans les mêmes conditions qu'actuellement, tout en disposant d'une réserve permettant de satisfaire si nécessaire l'évolution des besoins à terme et à pallier une éventuelle défaillance d'une des autres ressources alimentant la collectivité. Cette demande est cohérente avec le potentiel quantitatif du captage qui a pu être précisé suite à un diagnostic de l'ouvrage réalisé en décembre 2019.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le point de prélèvement et les équipements connexes sont déjà créés, de longue date.

La réalisation des travaux suivants est demandée par l'hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique nommé sur le dossier, pour participer à pérenniser la bonne qualité des eaux produites par le captage d'Esches :

- la réalisation d'un fossé étanche le long de la route bordant le périmètre de protection immédiate (longueur : 140 m en amont du captage et 100 m en aval de ce dernier), et la pose de rails de sécurité tout le long de ce fossé ;
- la vérification de l'étanchéité du fond d'une mare située à 300 m en amont topographique du captage et recueillant les eaux de ruissellement du bassin versant topographique. Si jugé nécessaire suite à cette vérification, une confortation de l'étanchéité devra être opérée ;
- le déplacement du bassin d'infiltration des eaux de lavage des filtres de l'unité de traitement des pesticides. Le bassin actuel, qui se trouve dans le périmètre immédiat clôturé du captage, devra être nettoyé et comblé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les volumes demandés visent :

- à alimenter en eau potable, dans les mêmes conditions qu'actuellement, les communes de Méru et Amblainville en intégrant les perspectives d'évolution des besoins identifiées par l'étude de schéma directeur eau potable ;
- à sécuriser en tant que besoin, toujours selon les préconisations du schéma directeur, l'alimentation en eau potable de deux unités voisines :
 - * l'unité de distribution de Vallée d'Esches qui ne dispose que d'un captage en activité actuellement ;
 - * l'unité de gestion de Saint-Crépin-Ibouvillers (cette UGE ayant un forage qui doit être abandonné, un autre à l'arrêt pour problème de qualité et un dernier qui a des problèmes quantitatifs lors des périodes de sécheresse).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de prélèvement d'eaux souterraines.

Autorisation administrative de distribuer l'eau à des fins de consommation humaine.

DUP des périmètres de protection du captage.

DUP de la dérivation d'eaux souterraines.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Population actuellement alimentée par le captage	Environ 16 500 habitants
Prélèvements en nappe d'eau souterraine :	
Profondeur de la nappe	fluctuant à +/- 5 m de profondeur/sol
Demande de prélèvement horaire	150 m ³
Demande de prélèvement journalière	3 000 m ³
Demande de prélèvement annuelle	930 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Commune d'Esches (60).
Lieu-dit "le chemin de Senlis".
Les coordonnées géographiques sont celles du forage.

Coordonnées géographiques¹

Long. 49 ° 22 ' 95 " N Lat. 02 ° 17 ' 54 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Révision d'une DUP de prélèvements d'eau datant du 10 mars 1976. La révision précise la demande de prélèvements qui n'était pas formulée dans la DUP existante (l'ouvrage de captage n'étant pas encore créé à l'époque).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF de type 1 n° 220013793 "Bois d'Esches et de la Gallée" à 70 m à l'Est du captage.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit est en vigueur sur le département de l'Oise (dernière révision approuvée le 14/12/2020). Le secteur d'étude n'est pas concerné par d'éventuelles nuisances.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet concerne un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche (SIC n°FR2200371 "Cuesta du Bray") se trouve à 9,4 km au NNO du captage.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La masse d'eau concernée par les prélèvements demandés est référencée FRHG201 : «Craie du Vexin normand et picard»
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements demandés sont susceptibles de générer une dérivation des écoulements naturels de la masse d'eau sollicitée. Une approche à partir de la formule simplifiée de Jacob permet d'évaluer le rayon de la zone influencée à environ 290 m autour du point de captage.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations existent de longue date et il n'est pas prévu de les modifier. Le projet n'aura donc pas d'influence directe susceptible de provoquer des perturbations, dégradations ou destruction de la biodiversité. Pour ce qui concerne les influences indirectes, elles sont liées au rabattement de niveau de la nappe souterraine sur la zone influencée par les prélèvements demandés. Ce point est évoqué dans les deux rubriques qui suivent.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éloignement des sites NATURA 2000 du point de captage les mets à l'abri de tout risque d'impact lié à la demande de prélèvement, au vu de la faible extension de la zone influencée générée par cette demande.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF de type 1 n° 220013793 "Bois d'Esches et de la Gallée" présente ses plus proches limites à 70 m à l'Est du captage. Cette ZNIEFF est donc partiellement incluse dans la zone d'influence évoquée page précédente. Une estimation en utilisant la formule simplifiée de Jacob, donne une hauteur de rabattement de la nappe de 0,75 m à 70 m du captage, avec diminution rapide de ce rabattement lorsqu'on s'en éloigne (0,20 m à 200 m du captage). Ces rabattements sont réduits au vu du niveau moyen non influencé de la nappe souterraine au droit de la ZNIEFF, qui s'équilibre entre 15 et 45 m de profondeur sur la zone influencée. La biodiversité végétale identifiée sur la ZNIEFF a probablement recours à la réserve utile du sol pour ses besoins et non à cette nappe trop profonde.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de travaux ni de changement d'affectation du parcellaire voisin. Les prescriptions émises pour garantir la pérennité de la qualité des eaux souterraines pourraient à l'inverse favoriser le maintien des espaces naturels voisins.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafic très limité des véhicules de l'exploitant des installations.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les pompes d'exhaure immergées sont quasiment inaudibles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'arrêté de DUP, s'il est signé, peut comporter des restrictions d'usage traduites sous forme de servitudes d'utilité publique. Celles-ci sont indemnisées en cas de préjudice direct, matériel et certain aux propriétaires des parcelles concernées.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La zone d'influence des prélèvements demandés est d'extension très réduite. Il n'existe pas d'autre captage suffisamment proche pour générer une zone d'influence se surimposant à celle du captage d'Esches.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Au vu des faibles impacts générés par le projet, les mesures envisagées pour limiter les effets négatifs sont les suivantes :

- Poursuite des aménagements visant à optimiser le rendement du réseau (en amélioration constante ces dernières années), afin de limiter les pertes et de réduire les prélèvements.
- Limitation des débits de pompage, compensée par une augmentation de la durée de pompage (permet de limiter la hauteur de rabattement de nappe).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet que nous portons pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, au vu des effets négatifs très limités qu'il est susceptible de générer.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à VILLENEUVE LES SABLONS

le, 04 octobre 2021

Signature



Le Président,
Alain Letellier
Alain LETELLIER

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

